

Les organismes et les particuliers peuvent créer des entreprises de toute nature et taille, de même que participer à des coentreprises en collaboration avec aussi bien des organismes économiques et commerciaux du pays que des intervenants étrangers.

Le Viet Nam traverse actuellement une période de transition dans son évolution du socialisme vers l'économie de marché; même si sa Constitution confirme la dominance du Parti communiste et le droit de propriété de l'État, on y trouve néanmoins des passages plus fermes et plus précis concernant l'entreprise et la propriété privées, ainsi que l'occupation du sol. Par ailleurs, elle enchâsse les droits des investisseurs étrangers et la protection contre les nationalisations.

2.2 La structure politique

Le pouvoir exécutif repose entre les mains du Conseil des ministres, qui est dirigé par un premier ministre tenu d'être membre de l'Assemblée nationale et de lui rendre compte de ses actes. Le Conseil d'État, plus restreint, est le mandataire de la Présidence et tient lieu de bureau permanent de l'Assemblée nationale. Le pouvoir local est exercé par des conseils provinciaux, municipaux et de district, dont les membres sont élus et dirigés par des Comités du peuple.

2.3 L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est l'organe législatif suprême du gouvernement; ses 496 membres sont élus pour cinq ans et représentent des circonscriptions délimitées selon les territoires provinciaux et municipaux. L'Assemblée vote les lois préparées par le Parti communiste, le Conseil des ministres et divers organismes, dont les syndicats de travailleurs et de paysans et les groupements représentant les femmes ou les jeunes. L'Assemblée nationale est convoquée deux fois l'an et ses sessions durent une semaine.

2.4 Le Conseil d'État

Le Conseil d'État gère l'Assemblée nationale, facilite l'adoption des lois et supervise les activités des Conseils du peuple. Il accomplit également les tâches de l'Assemblée entre les sessions de celle-ci. Composé de 15 membres choisis par l'Assemblée nationale, il est dirigé par le président du pays, qui est également chef de l'État.

2.5 Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est semblable aux cabinets occidentaux; ses membres sont élus par l'Assemblée nationale et doivent répondre de leurs actes auprès d'elle. Il est composé d'un président (le premier ministre), des vice-premiers ministres, des ministres et des dirigeants des diverses commissions d'État et de la Banque nationale. Ses décrets et directives ont force de loi.